

Mardi
1er décembre
2015

 <https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte>

Le développement de Mayotte en 27 travaux... d'Hercule



A côté de Mayotte 2025, voici d'autres pistes de développement pour Mayotte. Elles ne ciblent pas un rattrapage chiffré, mais la réponse à une question : comment préparer Mayotte à se développer ? Des réponses qui correspondent à un territoire en voie de développement qui n'a pas encore pris son essor. Et bonne nouvelle : Hercule, c'est nous tous !

Page 2



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

Economie

Le développement de Mayotte en 27 travaux... d'Hercule



On attend un conseil départemental visionnaire

A côté de Mayotte 2025, voici d'autres pistes de développement pour Mayotte. Elles ne ciblent pas un rattrapage chiffré, mais la réponse à une question : comment préparer Mayotte à se développer ? Des réponses qui correspondent à un territoire en voie de développement qui n'a pas encore pris son essor. Et bonne nouvelle : Hercule, c'est nous tous !

On invoque souvent les spécificités de l'île comme excuses ou paravents sans se demander si elles peuvent être un atout. C'est

le « brainstorming » qu'avait provoqué le Centre des Jeunes dirigeants (CJD) le mardi 17 novembre dernier. Le CJD qui pourrait s'avérer être un puits d'intelligence collective ayant un rôle à jouer dans le développement de Mayotte, si il continue sur ce registre.

Chacun ayant donné son point de vue, Bernard Alvin, Consultant en stratégie Ressources Humaines, en a fait une synthèse en 27 points, qu'il nomme « Les 27 travaux d'Hercule ». Car comme pour le demi-dieu grec, la tâche est immense. Essentiellement,

parce que l'île démarre quasi-mé de zéro.

Territoire sous perfusion comme les autres Dom, elle n'a, contrairement à eux, pas bénéficié de dotation initiale qui aurait pu booster son développement économique. Nous sommes donc dans un espèce d'entre-deux, avec un secteur administratif surdéveloppé.

« Le progrès d'une communauté motive l'autre à Maurice »

Nous avons un modèle économique à inventer. Pour Bernard Alvin, et comme l'avait soufflé Thani Mohamed Soilihi, l'Economie sociale et solidaire ne serait pas forcément une fin en soi, mais une solution transitoire pour évoluer « d'un secteur public très dominant vers un vrai secteur privé ». Il rappelle que le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations qui encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.

En regardant autour de nous, Maurice peut être une source d'inspiration, pour le consultant : « sa diversité de peuplement a été un atout du développement économique, chaque communauté ayant cherché à se développer un peu comme si le progrès d'une communauté entraînait ou motivait la communauté voisine. »

Un extrait de l'hebdomadaire Jeune Afrique évoque cette île initialement peuplée de colons

français puis britanniques, qui ont fait venir des esclaves africains, et des collies indiens. L'Etat « providence » offre une santé gratuite, même pour les sans-papiers, comme les transports et écoles, etc. Un groupe de réflexion pourrait se monter sur ce que pourrait être également le miracle mahorais.

Un coup de pied au derrière

Multilinguisme, multiculturel débouchant sur de l'interreligieux : un état des lieux est à dresser sur les proximités avec les pays voisins, du Moyen Orient, de l'Afrique de l'est, dont on sait que le SADC est en plein développement, mais aussi de France et d'Europe, « et en réunir les acteurs les plus dynamiques ». Et appliquer le même procédé aux Comores et à Madagascar, où sévit déjà le Carrefour des Entrepreneurs.

Pas de misérabilisme donc, et presqu'un coup de pied au derrière : « la France et l'Europe pourraient beaucoup appuyer Mayotte si elles constataient que les mahorais ont développé un courant économique avec des zones géographiques en plein développement. »

Tout territoire dépend pour son développement des voies de communication. La déficience des liaisons aériennes toujours chères et les barges et le réseau routier sont un fort handicap. Un des travaux herculéens sera d'imaginer un plan de développement de ces voies de communication, et attention aux tueurs de créativité : « quand l'un avance une idée de téléphérique ou de métro, les idées sont rejetées sous prétexte que le prix est trop élevé. (...) La nouvelle route du littoral à La Réunion va pourtant coûter plusieurs milliards d'euros. »

Le conseil départemental doit se projeter

Bernard Alvin appelle à lancer un groupe de créativité qui recueillerait toutes les idées, même celles qui peuvent sembler absurdes : « il manque singulièrement de projets entrepreneuriaux à Mayotte. »

L'idée directrice est de se mettre dans la tête qu' « on peut le faire », et s'il appelle à l'accompagnement des candidats entrepreneurs, il souligne qu'existent des structures comme la BGE ou la couveuse d'entreprises qui ne sont pas forcément assez connues.

Avant même la formation, dont « l'offre ne correspond pas aux besoins » sur l'île, c'est sur l'orientation des jeunes qu'il faut travailler, en réservant quelques heures au projet professionnel. Ce qui permettrait aux jeunes d'aller vers l'agriculture non par dépit, mais par choix.

Et de créer son entreprise à partir de son rêve, « nous avons tous besoin d'exemples pour s'autoriser à aller de l'avant. » Il appelait un journal pour reprendre quelques « succès stories » mahoraises, un peu comme les portraits du JDM ?!... .

Une projection difficile, liée à une stratégie de décision quasiment absente : « Mayotte 2025 est un plan de l'Etat alors qu'il appartient au conseil départemental. » Si des actions sont réalisées ça

et là par l'exécutif actuel, il n'y a en effet pas encore eu de discours fort avec un cap à suivre. S'il appelle à ce que « les élus s'associent pour construire des projets en commun », il ne va pas jusqu'à préconiser l'évolution vers un scrutin de liste avec un programme défini, qui pourrait en être l'outil.

Produire des idées, créer et se projeter, pourraient être les clefs du développement de l'île, mais en reproduisant les débats « made by » le CJD ailleurs, notamment au sein du Conseil départemental, comme l'a d'ailleurs proposé la conseillère Mariame Salimé. « Car la communication produit de l'intelligence collective, prélude à tout développement de richesses », conclut Bernard Alvin.

Anne Perzo-Lafond

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Education

Une matinée « so british » au lycée de Kawéni



De gauche à droite : Claire Anedda, Anta Keita-Seck, Guiseppe Anello, James Pritchard, et, debout, Rémy Ravel

Les collégiens de classe de 3ème européenne de M'gombani se muaient en clients anglophones ce lundi matin. Les élèves de Bac technologie leurs servaient un breakfast des plus appétissant. Une mise en situation profitable à chacun.

« Would you have some milk, please ? » C'est avec un look de salon de thé british que le lycée de Kawéni accueillait ses visiteurs ce lundi matin. Car les élèves de la section Bac Technologie avaient concocté un breakfast, « plus exactement un cooked-breakfast », nous souffle à l'oreille James Pritchard qui, en tant que britannique, et professeur d'anglais au collège de M'gombani, est tout à son affaire.

Les plateaux passent, chargés d'œufs brouillés, de « cup of tea » ou de porridge. Les visiteurs sont les élèves de 3ème européennes de M'gombani. Faute de pouvoir faire financer un

lointain voyage en Angleterre, leur enseignante d'anglais, Anta Keita-Seck, avait décidé que c'était l'Angleterre qui viendrait à eux, avec une première édition en 2014 : « Ils ont à leur programme 'Découvrir l'ici et l'ailleurs'. Nous avions étudié virtuellement la culture britannique, nous nous y confrontons aujourd'hui. »

Un cuistot sicilien pour les pan cakes

Un échange gagnant-gagnant, comme notre époque les aime, puisque les Bac technologiques ont ainsi pu avoir la confirmation que l'art culinaire britannique existe bien, souvent moqué en France, et s'y former.

Une filière qu'a contribué à implanter Rémy Ravel, le professeur de restauration. Issus de seconde générale, les jeunes de Bac Technologie spécialité hôtellerie-restauration pourront ensuite se diriger vers un BTS. Plus des trois quarts d'entre eux s'envoleront en

juillet-août vers la métropole pour se perfectionner dans de grandes chaînes hôtelières.

« Aujourd'hui, c'est une application très intéressante pour nous », indique-t-il, tout en reprenant ses élèves sur le service, « par la gauche mademoiselle », ou la tenue du duo cuillère-fourchette d'une seule main. Des parfums très british, pour des plats cuisinés par un... sicilien, Guiseppe Anello : « la principale difficulté pour eux aujourd'hui est de préparer les œufs à la demande, brouillés, coques ou au plat. Mais nous travaillons en brigade, chacun son job ! »

Servir dans la langue de Shakespeare, un challenge

Mais en aparté, les élèves révèlent leur vrai challenge de la journée : « déjà, c'est compliqué de s'adresser au client, mais là, il faut le faire en anglais !! » Ils ont eu une formation spécifique sur le vocabulaire des inoubliables « pan cakes » ou les « beans » anglais. Un avantage : ils évitent ainsi de chahouiller les oreilles délicates comme peut le faire cette élève : « le seul plat que j'ai pas aimé, c'est les 'zaricots' ».

Leur professeur d'espagnol, Claire Anedda, n'en perd pas une miette : « nous allons reproduire cet événement en thème hispano-anglosaxon. » Elle est parvenue à amener sa classe en Espagne l'année dernière, avec financement du vice-rectorat et d'entreprises partenaires, ce qui incite les anglophones à envisager un déplacement à Maurice.

Pendant ce temps, les « clients » d'un matin et leurs serveurs échangent dans la langue de Shakespeare, une mise en situation qui aura porté ses fruits... sans gelée !

Anne Perzo-Lafond

Justice

L'imprimante à billets du petit faussaire



Il voulait de l'argent, il en a fabriqué. Le problème est que la législation française ne badine pas avec la fausse monnaie. La contrefaçon de billets de banque et leur mise en circulation est un crime. C'est donc devant la cour d'Assise qu'Issouf M. a comparu vendredi dernier où il risquait une peine pouvant aller jusqu'à 30 ans de prison et 450.000 euros d'amende... mais le verdict sera évidemment bien plus léger. Issouf n'est pas un grand criminel patenté, loin de là.

C'est un petit homme, aussi bien par la taille (1,55m) que le statut social, un jeune clandestin qui tente depuis des années de se faire une place dans la société mahoraise. Aujourd'hui âgé de 23 ans, il est arrivé à Mayotte en 1999. Quatre ans plus tard, sa mère qui tentait de revenir avec sa petite sœur périt lors du naufrage du kwassa à bord duquel elle a pris place.

Déscolarisé depuis le CM2 pour une histoire de papiers, Issouf est interpellé à l'aéroport peu de temps après avoir atteint la majorité. Il est sans titre de séjour. Pourtant, il ne montera jamais à bord du Maria Galanta pour une

«mesure d'éloignement».

Comme leurs collègues du GIR à la même époque, les policiers de la BAC ont des méthodes de recrutement particulières pour fournir les rangs de leurs informateurs. Ils «embauchent» à l'aide de contrats oraux des clandestins contre des promesses pas toujours tenues. Issouf accepte de devenir indic' contre des papiers. «On vous demandait de dénoncer des gens qui étaient dans la même situation que vous», tente de faire préciser le président Schmitt. Issouf acquiesce.

Mais après de multiples récépissés, il est aujourd'hui de nouveau en situation illégale.

Piètre indic'

Car Issouf ne s'est pas révélé être un très bon informateur. «C'était pas très sérieux», explique la BAC aux enquêteurs qui travaillent sur cette affaire. Dans le quartier Bonovo à Mstapéré où il est installé, il est vite repéré et tout aussi rapidement méprisé. Devenir un indic', lui cause finalement bien plus de soucis que ça ne lui rapporte d'avantages... Jusqu'à Anjouan, son île natale, où l'information sur son «activité» d'agent de renseignement est arrivée.

Bref, pour Issouf, c'est la galère jusqu'à ce que deux opportunités se présentent à lui. Un boulanger lui propose, évidemment sans contrat, de livrer ses viennoiseries durant la nuit. Cela va devenir son activité principale. Mais ce qui promet d'être vraiment lucratif, c'est une idée soufflée par des connaissances nouées dans la communauté africaine de Mayotte: fabriquer des billets de banque.

Il achète une imprimante «de très bonne qualité», un scanner, une ramette de feuilles blanches A4 et c'est parti ! Pour lui, il suffit de maîtriser l'impression recto-verso pour parvenir à ses fins. «Je me suis entraîné avec des francs comoriens», explique Issouf à la barre. Lors d'une perquisition, les enquêteurs découvrent en effet des fausses coupures de 1.000 et 2.000 francs.

Des billets introuvables

Il passe ensuite aux euros. Les enquêteurs vont mettre la main sur dix billets de 10 euros et cinq coupures de 20 euros. Meticuleusement imprimés et découpés à la règle, les faux billets sont «les premiers» qu'il assure avoir fabriqué. Un témoin parle pourtant de 2.000 euros qu'il serait parvenu à écouter malgré la grossièreté de ces faux, du fait-maison très facilement repérable.

Salle des assisesMalheureusement, ces billets imprimés dans un banga, la cour de les verra pas. Les scellés ont été perdus dans les stocks du tribunal de Mamoudzou.

Pièces à conviction disparues, manquements de l'instruction, faiblesse de l'enquête, naïveté de son client... Me Florence Journiac n'a que l'embarras du choix des arguments pour défendre Issouf.

Le petit faussaire est condamné à 18 mois de prison dont 10 mois ferme qui correspondent à la peine de détention provisoire qu'il a déjà effectuée dans cette affaire. «Depuis la prison, j'ai compris que c'est mal», avait-il dit à la barre.

Il est donc reparti libre et devra se contenter de continuer à livrer au noir des croissants et de travailler sur la planche à pain plutôt que sur la planche à billets.

Télécommunication

SFR de nouveau condamnée pour ses pratiques à Mayotte et La Réunion



Comme en 2013, l'Autorité de la concurrence accuse et condamne SFR pour pratiques abusives sur les appels passés vers ses concurrents. Il s'agit cette fois de la clientèle professionnelle.

SFROn se souvient que SFR, et sa filiale réunionnaise SRR, avaient été condamnées par l'Autorité de la concurrence à payer en 2013 près de 45,9 millions d'euros d'amende, pour avoir, exagéré les tarifications sur les appels passés vers ses concurrents, au regard des coûts qu'elles supportaient. Les communications étaient notamment jusqu'à 26 centimes plus chères à Mayotte.

La même autorité condamne les même SFR et SRR à une amende de 10,7 millions d'euros pour « avoir mis en place et maintenu, pendant 12 ans à La Réunion de 2000 à 2013, et 6 ans à Mayotte, de 2007 à 2013, des écarts de prix abusifs entre les appels passés vers d'autres clients du réseau de SRR (« on net ») et ceux, tarifés plus chers, émis vers

les réseaux de ses concurrents (« off net ») », à destination de sa clientèle professionnelle. »

A titre d'exemple, sur son forfait professionnel « Flotte », « les écarts de prix entre appels du réseau et des concurrents s'élevaient à 21,2 centimes d'euros sur l'ensemble de la période, alors que les coûts supportés ont été au maximum de 6,24 centimes », souligne l'Autorité.

Qui précise que « les écarts de prix à La Réunion ont pu être jusqu'à 10 fois supérieurs aux écarts de coûts. A Mayotte, ils ont représenté jusqu'à près de 3 fois les écarts de coûts », incitant les professionnels à souscrire les offres SFR-SRR.

L'Autorité de la concurrence dénonce ces abus qui ont occasionné des frais supplémentaires à des entreprises déjà étouffées par des « surcoûts spécifiques qu'implique l'insularité ».

A.P-L.

Police

Le commandant Mogné-Mali muté à La Réunion



Sa dernière grande action l'avait amené dans l'hémicycle Younous-sa Bamana, pour faire remonter les doléances des policiers sur les « difficultés rencontrées par les policiers insulaires vis-à-vis du commissaire divisionnaire M. Philippe Miziniak ». Est-ce la raison de son départ ? En tout cas, on ne verra plus le commandant Hervé Mogné-Mali gérer les conflits mahorais.

Il est muté à sa demande, comme adjoint au chef d'un service à la Direction départementale de la Sécurité Publique à La Réunion. Il prendra ses services le 15 février 2016.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

Social

Mayotte intègre l'Assemblée interrégionale des CAF ultramarines



Jean Veron, le directeur de la CSSM et Salim Nahouda, président du conseil

La Caisse de sécurité sociale de Mayotte participait pour la 1ère fois à la grande réunion des Caisse d'allocations familiales des DOM. Notre territoire peut désormais se joindre aux réflexions et aux prises de décisions, souvent spécifiques aux Outre-mer, en matière sociale.

Les administrateurs des Caisses d'allocations familiales (CAF) de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion étaient réunis pour leur 37ème assemblée interrégionale du 12 au 14 novembre 2015 en Guadeloupe. Ils accueillaient pour la 1ère fois le Président du conseil d'administration et le directeur de la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte (CSSM), qui étaient reçus en qualité d'invités. Après la fusion CSSM-CAF, notre île n'a pas encore de Caisse de plein exercice.

Ce partage d'expériences est utile aux prises de positions communes des départements d'Outre-mer comme le prouve la synthèse des travaux qui

s'y sont déroulés.

L'Assemblée exerce tout d'abord une veille législative à travers les interventions des parlementaires des DOM, notamment sur le logement social (pénurie, freins à l'accession), sur l'enquête nationale INSEE (Absence de sollicitation de l'Outre-mer), la difficulté de financement de la réforme des rythmes scolaires ou la Politique de la jeunesse, etc.

Présentation des défis qui attendent Mayotte

Quatre chantiers ont été jugés prioritaires : les relations entre la CAF et l'INSEE, les conditions d'attribution des prestations familiales aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), l'extension de la prestation PARS aux lycéens et la parution de son arrêté. Les CAF se félicitent par ailleurs de leur prochaine prise en charge des allocataires de la fonction publique. Salim Nahouda a pu également s'exprimer en tant que président de

la CSSM, nouvellement intégrée aux travaux de l'Assemblée interrégionale des CAF des DOM. Il a évoqué les niveaux des minimas sociaux et les grands défis sociaux qui attendent l'île. Salim Nahouda est également l'initiateur de la demande d'adaptation immédiate du code du travail à Mayotte, en tant que secrétaire départemental de la CGT Ma.

Echec des politiques de logement social

Les quatre CAF ont présenté avec leurs particularités locales leurs difficultés d'accueil de la petite enfance sur leurs territoires. Elles dénoncent un fléchissement dans les aides des collectivités locales vers les établissements, provoquant l'ouverture de micro-crèches, destinées « à recevoir les enfants des familles aisées aux Antilles. » Un groupe de travail est constitué sur la problématique de l'accueil du jeune enfant.

En matière de logement social, le constat est fait de l'échec des politiques menées depuis plus de trente ans, « plans logement, lutte contre l'insalubrité, Fonds social de logement... », avec encore un manque d'implication des collectivités locales. Un rapport définissant la stratégie à mettre en place sera porté par les directeurs des CAF des DOM.

Enfin, une conférence était proposée sur le thème des familles monoparentales, « 30% des allocataires, ce qui impacte sur la vie sociale, familiale et économique de ces personnes. »

L'assemblée des CAF des DOM se veut force de proposition, et fait même remarquer que malgré la complexité des situations, elle est souvent en anticipation et à la recherche de solutions du mieux-être des familles et des enfants. »

Anne Perzo-Lafond

Politique

« Où en est la réorganisation des musulmans de France ? »



Le sénateur Thani Mohamed Soilihi a interpellé le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, en marge du budget Sécurités, ainsi que les musulmans de France, sur les décisions prises lors de la réunion plénière de la nouvelle Instance de dialogue avec le culte musulman le 15 juin 2015.

Le corps de l'intervention du sénateur mahorais portait sur les crédits de la mission « Sécurités » du budget pour l'année 2016. Thani Mohamed Soilihi a mis en parallèle ce que le chef de l'Etat avait évoqué lors de son discours devant le Parlement réuni en congrès à Versailles sur la priorité sécuritaire contre la menace terroriste : « 405 policiers et gendarmes supplémentaires ont été recrutés en 2015 comme en 2014 (...) avec un budget « Sécurités » en hausse de 0,5% en moyenne », en rappelant que ce sont plus de 13.000 policiers et gendarmes qui ont été supprimés par le gouvernement précédent dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Il rapporte que « ce sont 5.000 postes de policiers et gendarmes supplémentaires qui seront créés et 9.200 gels de

suppressions de postes de militaires prévues entre 2017 et 2019. »

Un budget qui empêche naturellement la France de tenir ses engagements de déficit public, « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité » budgétaire, le sénateur ne nous a pas habitué à citer autant François Hollande.

Amalgames et actes islamophobe

Deux éléments sont à extraire de son discours. Il souligne tout d'abord que la dépense supplémentaire de 600 millions d'euros en 2016 engendrées par la mobilisation de nouveaux moyens, a été adoptée sans attendre que l'amendement du gouvernement soit formellement déposé. Ça peut être utile.

Mais il s'interroge surtout sur les leçons tirées des attentats de janvier. Sans décisions rapides à la fois des musulmans de France qu'il invite « à revoir en profondeur et sans tarder leur organisation », et de l'Etat autour d'un « plan d'actions articulé autour du dialogue avec la communauté musulmane, la sécurité des lieux de culte

et la formation des imams », les choses ne peuvent que s'aggraver : « les amalgames, la stigmatisation et les actes islamophobes » vont se multiplier, d'ailleurs « des lieux de culte, des commerces ont déjà été vandalisés, et des personnes agressées verbalement et physiquement. »

« Habilitation des imams »

Thani Mohamed Soilihi est issu comme il le rappelle d'un département, où plus de 90% de la population est musulmane, et « a une lecture modérée du Coran, en accord avec les lois de la République ». Mais une île qui « n'est pas à l'abri d'une radicalisation de ses jeunes. La jeunesse de la population, vulnérabilisée par le chômage et la précarité, constitue un terreau réceptif aux dérives fondamentalistes véhiculées par les nouveaux moyens technologiques. »

Il appelle donc à tirer les conclusions de la réunion plénière de la nouvelle Instance de dialogue avec le culte musulman s'est tenue le 15 juin 2015. Il interpelle un ministre de l'Intérieur qui avait évoqué un plan d'action tout en s'interdisant de se prononcer sur l'organisation intérieur des cultes en République laïque : « Pourriez-vous nous préciser ce qu'il est ressorti de ses travaux ? » Il fait notamment référence à la mise en place d'une « habilitation » des imams pour promouvoir « un islam tolérant et ouvert en France. » Car si on a proposé aux cadis une formation de DU « Valeurs de la République et islam » à Mayotte, il y a peu d'équivalent en France. Surtout, ce sont ceux qui prêchent qui doivent être touchés : les fundis et les imams, qui ne sont pas constitués en clergé, et n'ont donc pas de « formation garantie ». C'est dans ce domaine qu'il faut agir si l'on veut prévenir des risques d'embigadement.

Anne Perzo-Lafond